



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 20 janvier 2020 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. TEISSIER Freddy

Procuration(s) : Mme PEAUD Pascale donne pouvoir à Mme DORAT Sandrine, M. ROGEON Dany donne pouvoir à M. TEISSIER Freddy

Absent(s) : M. MONTOUX François

Excusé(s) : Mme DION Nathalie, Mme GREGOIRE Anne-Marie, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany

Secrétaire de séance : Mme BEZELGA Monique.

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 16 décembre 2019.

2020-001 EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BAUDRIN PROCEDURE DE DEVOLUTION DE MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle le projet concernant l'extension du groupe scolaire Paul Baudrin à Aslonnes, relevant de la procédure adaptée (article R 2123-1 du code de la commande publique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, et 2 voix contre :

- autorise le Maire à engager la procédure de passation du marché public,
- autorise le recours à la procédure adaptée dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire Paul Baudrin, dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- autorise le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir,
- dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

2020-002 EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BAUDRIN MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'extension du groupe scolaire Paul Baudrin nécessitent l'intervention d'un bureau de contrôle au titre d'une mission de contrôle technique, et présente le résultat de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, et 2 voix contre :

- décide de confier à QUALICONSULT la mission de contrôle technique pour un montant de 2 900,00 € H.T.,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

2020-003 EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BAUDRIN MISSION DE COORDINATION S.P.S. NIVEAU 2

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'extension du groupe scolaire Paul Baudrin nécessitent l'intervention d'un bureau de contrôle au titre d'une mission de coordination S.P.S. de niveau 2, et présente le résultat de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, et 2 voix contre :

- décide de confier à QUALICONSULT la mission de de coordination S.P.S. de niveau 2, pour un montant de 1 938,00 € H.T.,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

2020-004 EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BAUDRIN ETUDE GEOTECHNIQUE G2 A.V.P.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'extension du groupe scolaire Paul Baudrin nécessitent l'intervention d'un bureau de contrôle au titre d'une étude géotechnique G2 A.V.P., et présente le résultat de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, et 2 voix contre :

- décide de confier à COMPETENCE GEOTECHNIQUE CENTRE OUEST l'étude géotechnique GE A.V.P., pour un montant de 3 500,00 € H.T.,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

2020-005 AUGMENTATION DE LA REMUNERATION DE L'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (15 H 29) – RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- rectifie la délibération originale n° 2019-074 du 18 novembre 2019 pour erreur matérielle,
- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- présente une convention émanant de l'Association Q.O.C. « Festival Quand on Conte » afin de réaliser une prestation en commun avec la bibliothèque municipale le samedi 21 mars 2020 à 11 h, moyennant la somme de 225,00 € représentant la moitié du cachet. Le conseil municipal accepte cette convention.
- informe l'assemblée qu'il a reçu une personne souhaitant créer une association de majorettes sur Aslonnes, avec une utilisation de la salle polyvalente pour les entraînements soit les jeudis, soit les vendredis de 17 h à 18 h 30 suivant les disponibilités. Cette personne doit reprendre contact.
- avise que les bureaux de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 seront élaborés lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui devrait avoir lieu fin février 2020.
- présente une proposition de nouveaux plannings des services techniques émanant de l'ensemble des agents techniques. Monsieur le Maire réunira prochainement la commission du personnel à ce sujet.
- informe que nous sommes toujours en attente de l'acceptation du permis de construire pour l'extension du groupe scolaire Paul Baudrin, et que la Société ECOBAT, maître d'œuvre, va prochainement nous déposer les dossiers de consultation des entreprises pour passation des marchés publics.

Fait à ASLONNES, le 21 janvier 2020
Le Maire,
Roland BOUCHET

